

ASSEMBLÉE NATIONALE3 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2569

présenté par
Mme Thill

ARTICLE 2

A la fin de l'alinéa 4, après le mot

"apportée",

ajouter les mots :

"après lui avoir rappelé la possibilité de recourir aux soins palliatifs".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il faut rappeler la prééminence des soins palliatifs dans l'accompagnement à la fin de vie.